

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Programmes d'instruction 1972

Sous le titre «Protection civile... un art de redécouvrir les éléments» nous avons — dans notre chronique de février — commencé à dresser un tableau de ce qui se fait cette année dans le domaine de l'instruction, cela sur le plan cantonal.

Le titre en question ayant été repris d'un remarquable article écrit par un journaliste genevois, qui avait passé... par hasard au centre d'instruction de Bernex, alors qu'une soixantaine d'hommes participaient à un cours d'introduction. Et qui fut subjugué par tout ce qui lui apporta un contact direct avec la protection civile, sur le plan pratique.

Nous enchaînons donc dans la présente chronique — et après avoir passé en revue les options prises par les offices cantonaux PC de Genève, Neuchâtel et Valais — nous analysons en gros, bien sûr, ce qui a été prévu par les responsables de Fribourg, Vaud et de Berne (pour le Jura Bernois).

Canton de Fribourg

Monsieur Jean-Paul Donzallas, chef de l'Office cantonal PC, nous a fait tenir une série de tableaux sur lesquels nous trouvons les nombreux cours qui s'échelonnent tout au long de l'année au Centre cantonal de Sugiez, qui — comme nous l'avons dit le mois dernier — est aussi à disposition de la PC de Neuchâtel. Et qui de ce fait est très occupé.

En plus de ces tableaux, le chef cantonal a bien voulu faire le point, et cela en nous donnant un compte rendu du récent

rapport des chefs locaux

qui permet de saisir, immédiatement les options prises pour l'année en cours: «L'Office cantonal a réuni les chefs locaux pour tirer les conclusions du travail accompli en 1971 lors d'un rapport qui eut lieu au Centre d'instruction de Sugiez durant la semaine du 24 au 27 janvier. Cette semaine d'instruction avait pour but d'une part de planifier 1972 et d'autre part de poursuivre leur instruction en qualité de directeur de cours.

Les chefs responsables de la protection civile des communes ont ainsi fait une rétrospective générale de 1971 qui leur a permis d'avoir la vue d'ensemble de ce qui s'est réalisé dans le canton et également la possibilité de confronter entre eux les expériences et les difficultés de chaque commune.

Un nouveau pas va être franchi en 1972, car la protection civile introduit les cours de répétitions dans les communes comme le prévoit la loi. Ce n'est pas une innovation à proprement parler mais il était impossible auparavant d'envisager ce nouvel échelon, car les communes ne disposaient pas du nombre de personnes requis comme aussi des cadres nécessaires à la poursuite de l'instruction.

Un des thèmes traités a été la présentation de «la conception 1971 de la protection civile» et les répercussions sur la position du canton. Le canton n'a pour l'instant pas à modifier sa ligne de conduite, les propositions énoncées dans le rapport à l'Assemblée fédérale n'ayant pas encore force de loi, celle-ci n'étant pas modifiée à ce jour.

A la suite de la partie théorique que reflétait la première journée, les chefs locaux ont été initiés au travail pratique d'organisateur de cours avec toutes les vicissitudes de l'élaboration des programmes, des budgets, de la comptabilité, des convocations, etc...

La protection civile consolide ainsi ses bases et bientôt elle sera à même de pallier toute espèce de catastrophe dans un délai très court et avec des effectifs instruits et importants. Cette réalisation est le fruit d'un travail collectif, car la compréhension et l'utilité de cette institution se généralise au sein de la population, et les chefs locaux en sont un des plus solides piliers.»

Les exercices de deux jours pour la première fois

Ainsi, la principale caractéristique de l'année 1972 sera, pour le canton de Fribourg, l'organisation des cours annuels de deux jours dans les communes. Et cela nous paraît réjouissant, car — et nous le savons par notre expérience de chef local — la protection civile trouve là sa véritable raison d'être. Soit, la mise à disposition des diverses formations de l'OPL à celui qui en a l'entière responsabilité, c'est-à-dire le chef local, cela sur le territoire de la commune où les dites formations auraient éventuellement à intervenir.

A part cela, il y a naturellement de nombreux autres cours, d'introduction, de cadres, pour spécialistes, etc. Quelques 600 hommes étant appelés aux cours d'introduction pour OPL et 175 pour ceux des OPE.

Le tout avec quelques instructeurs permanents, et de nombreux autres à temps partiel.

Canton de Vaud

Le chef de l'Office cantonal PC du canton de Vaud, M. Benjamin Hennard, et ses collaborateurs directs ont décidé-

ment bien du mérite, qui poursuivent leur tâche dans des conditions point faciles. Le responsable cantonal résume à notre attention et à celle de nos lecteurs la situation telle qu'elle se présente en 1972 dans le domaine de l'instruction:

«Pour des raisons financières, le Conseil d'Etat a reporté à plus tard la construction prévue à Penthaz du centre cantonal d'instruction de protection civile. La construction des centres régionaux d'Aubonne, Grandson et Villeneuve est à l'étude; nous espérons que le centre de Villeneuve pourra entrer en fonction au printemps 1974.

L'OFPC nous a exceptionnellement autorisés à organiser des cours SPAC et du service sanitaire parce qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'installations particulières.

Tout ceci étant — et ne disposant pas d'un centre d'instruction — nous ne pouvons pas mettre sur pied d'autres cours.»

D'autres que nos amis vaudois se seraient découragés, mais eux ont voulu contre vents et marées (des ventes et marées qui nous paraissent assez fâcheux soit dit en passant... et personnellement) agir tout de même au cours de la présente année avec les moyens de bord.

Cours, exercices et rapports cantonaux et communaux

C'est ainsi qu'au programme nous trouvons une série de rapports pour les chefs locaux suppléants et chefs de secteur; pour chefs OPE et suppléants déjà en place, et pour futurs chefs locaux et suppléants.

Mais il y a aussi des cours préparatoires pour instructeurs cantonaux de protection atomique et chimique, et des cours d'introduction et de base pour détecteurs A (pour candidats chefs de groupe et chefs de service SPAC des OPL).

Dans un autre domaine, celui des sap pomp G (transport d'eau) on trouve également des cours préparatoires pour instructeurs et des cours d'introduction pour la même discipline).

Cours pour service sanitaire

Mais l'accent a été porté plus particulièrement sur le service sanitaire, ce qui dans les conditions possibles, nous paraît une heureuse solution. Dans le tableau que nous avons sous les yeux — et qui vaut comme «Avis de service» pour les intéressés — figurent, en effet, une série de cours préparatoires pour instructeurs et chefs de classe du service sanitaire, et des cours d'introduction pour le même service. Ces cours étant organisés à Lausanne, Pully et Vevey.

Puis seront convoqués en automne huit rapports d'information et d'incorpora-

tion de deux jours chacun — à Lausanne, Montreux, Prilly et Pully — à l'intention des requis des services sanitaire et SPAC.

Lorsque nous aurons ajouté que ces jours derniers a eu lieu à Renens un rapport réunissant les cadres supérieurs de l'EM local et des secteurs, il sera bien permis de dire que les responsables de l'Office cantonal et les instructeurs — plusieurs permanents et pas mal d'autres à temps partiel — ne chômeront guère au cours de la présente année.

Partie française du canton de Berne

Et nous en arrivons à ce qui est prévu dans le canton de Berne, et plus particulièrement dans sa partie francophone, le chef de l'Office cantonal, M. Jean Comment et le chef de l'instruction, M. Monnin, nous ayant fourni les renseignements nécessaires.

Centres d'instruction et instructeurs

En ce qui touche tout d'abord au centre cantonal, il apparaît qu'il se situe à Kappelan (près de Lyss), et que la première phase des constructions est en voie d'achèvement (pour 60 participants).

Ce centre cantonal d'instruction sera inauguré le 15 août 1972, à l'occasion d'un rapport réunissant tous les chefs locaux bernois.

Quant aux centres régionaux touchant plus spécialement le Jura bernois on note que la situation se présente ainsi: à Tramelan, en voie de construction, à Moutier en phase de planification, auxquels viendront s'ajouter des centres à Delémont et Porrentruy.

Détail intéressant, trois instructeurs de langue française sont occupés en permanence à l'Office cantonal bernois.

Cours et rapports

Pour 1972, l'accent sera mis sur la formation des détecteurs A, deux cours étant prévus à cet effet.

Puis il y aura des cours pour chefs OPE, pour chefs de matériel, pour comptables, pour chefs de groupe sanitaire et pour instructeurs de sapeurs-pompiers de guerre. Les chefs locaux et ceux des établissements (OPE) étant convoqués les uns et les autres à des rapports. Ainsi, dans la partie française du Jura, il se fera aussi de la bonne besogne.

Préparation des cadres

Nous terminons ainsi ce tour d'horizon qui nous a permis d'examiner les programmes d'instruction des cantons romands — cela sur le plan des options générales. Et sans qu'il soit question de faire des comparaisons d'un canton à l'autre, les conditions et possibilités étant fort diverses ici et là.

Il ressort cependant ceci c'est que partout en Romandie les responsables can-

tonaux et les instructeurs sont animés d'une volonté remarquable visant à donner à la protection civile sa meilleure efficacité et son vrai visage. Nous en voyons la preuve dans le fait que presque partout on attache l'importance voulue aux exercices annuels de deux jours.

Et à ce stade nous posons la question suivante: les cadres des OPL — à tous les échelons — sont-ils prêts à assumer les divers commandements qui leurs sont dévolus? Certains cantons pensent que non, qui ont prévu une sorte de recyclage général avant que les OPL soient confiés, sur place, aux chefs locaux. Autre formule, à Genève, où lesdits exercices ont été organisés dans les communes, cela dès 1970 et avec la collaboration d'instructeurs cantonaux. On continue cette année... mais en sachant qu'il manque un échelon dans la préparation des cadres, qui après leur cours de cinq jours sont mis directement «dans le bain», face à leurs formations respectives.

Pas possible légalement...

C'est pourquoi, d'entente avec les chefs locaux, le service cantonal genevois PC effectua une série de démarches auprès de l'OFPC tendant à prévoir un cours de cadres de un jour, précédant les exercices de deux jours. Ceci en partant de l'article 5 de la loi fédérale qui dit sous 2): «Les cadres et le personnel spécialisé des organismes de protection sont instruits dans des cours de base de douze jours au plus.» Et sous 3): «Les cadres et le personnel spécialisé doivent en principe suivre tous les quatre ans un cours de perfectionnement de même durée».

Le bon sens voulait que cet article puisse jouer dans le sens demandé, mais la réponse est tombée comme un couperet: impossible d'interpréter la loi dans ce sens, et donc pas de cours de cadres de un jour!

Nous déplorons profondément cette décision, surtout au moment où l'on affirme, dans le rapport du Conseil fédéral que la «Conception 1971» ne sera valable qu'en fonction de la formation beaucoup plus poussée des cadres. Alors, décidément on ne comprend plus... mais pour l'amour du ciel que l'on profite de l'occasion pour changer la loi qui tient si peu compte de la logique et des faits. J. Chevalier

Association cantonale neuchâteloise PC

Le bureau de cette association vient de se réunir, et M. André Laubscher nous en donne la relation suivante:

«Les membres du Bureau de l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile se sont réunis, à l'occasion de leur première séance de l'année, qui a eu lieu à Neuchâtel, le 15 février 1972, sous la présidence de M. Fernand Martin, président de la section neuchâteloise de l'Union suisse pour la protection civile.»

Au cours de cette séance, dont l'ordre du jour était important, les membres du bureau ont eu l'occasion d'entendre un excellent compte rendu de la séance des présidents de section, qui a eu lieu à Berne, le 8 février 1972, et au cours de laquelle MM. Sager et Glaus, nouveaux vice-directeurs de l'Office fédéral de la protection civile, ont exposé les grands principes de la nouvelle conception de la protection civile suisse, ainsi que les conséquences qui en découleront. Rappelons à ce sujet que la conception 1971 a été acceptée par le Conseil national, en décembre de l'année dernière, et qu'elle sera présentée au Conseil des Etats, lors de la prochaine session des Chambres fédérales.

Divers points relatifs à l'activité future de la section neuchâteloise ont été longuement discutés par les membres du bureau et feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

C'est avec regret que chacun a pris connaissance de la décision de l'Union suisse pour la protection civile, selon laquelle l'assemblée des délégués, prévue à Neuchâtel pour le 25 mai prochain, n'aura pas lieu étant donné que cette date a été reportée au mois d'octobre. Cette décision est d'autant plus regrettable que M. Fernand Martin, dévoué président, avait déjà pris de nombreux engagements au sujet de cette rencontre, dont l'organisation lui avait été confiée.

Pour remplacer notre regretté ami Robert Olivier, décédé dernièrement dans les circonstances que nous connaissons, M. Fernand Martin a été désigné en qualité de membre de la Commission romande d'information, alors que M. Jacques Vuilliomenet, secrétaire de l'Office de la protection civile de la ville de Neuchâtel, sera proposé comme secrétaire-caissier de l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile, à l'occasion de sa prochaine assemblée générale.»

La Commission romande d'information a nouveau complète

En tant que président de la CRI, c'est avec plaisir que nous avons pris connaissance des lignes ci-dessus et de la décision touchant la représentation de l'Association cantonale neuchâteloise au sein de notre commission. Et bienvenue à M. Fernand Martin!

J. Chevalier

